

Règles d'application du parrainage à Ski - Bridge 2024

- **Joueur pouvant être parrainé** : tout joueur n'ayant pas participé à Nature & Bridge ou à Ski-Bridge au cours des 5 années précédentes, soit depuis 2018 compris
- **Parrain** : tout joueur ayant participé au moins une fois au cours des 5 dernières années à Nature & Bridge ou Ski-Bridge
- Un parrain présentant au moment de son inscription un ou plusieurs nouveaux filleuls bénéficie d'une réduction de 50 % sur sa participation. Chacun des filleuls bénéficie également d'une réduction de 50 % sur sa participation.
- Les réductions ci-dessus ne concernent que des inscriptions à la semaine complète.
- Les membres du club peuvent, comme les joueurs extérieurs, parrainer un ou plusieurs filleuls. Ceux-ci ne doivent pas être déjà membres de notre club. Les membres licenciés du club bénéficient pour eux-mêmes d'une réduction de 20 € de leur participation.